

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020 – 18h30

**PRESENTS** : Mmes H  l  ne CABROLIER (*arriv  e    la question 5*), Val  rie LAGARDE, Claire PERRAIN ; MM. Philippe BARRERE, Denis BOUIC, Fabien BRASSI  , Christian NICOL, Lionel PEZAT, Jean-Luc PINTON, Christophe PRIGENT, Jean-Louis SCHMITZ, Arnaud SOYER, Bernard TARTAS.

**ABSENTS** : Mmes Marielle BAHROUN (*pouvoir    C. NICOL*), Lyliane BOIRET (*pouvoir    B. TARTAS*), Christelle HUILLET-RICARD (*pouvoir    P. BARRERE*), Cristina MAZET (*pouvoir    J.L. PINTON*), Laetitia QUESSADA (*pouvoir    V. LAGARDE*) ; M. Fran  ois BODIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Claire PERRAIN.

### Ordre du jour :

1. Election des d  l  gu  s et suppl  ants du Conseil municipal pour l'  lection des s  nateurs
2. Affectation r  sultat budget principal 2019
3. Affectation r  sultat budget annexe assainissement 2019
4. Affectation r  sultat budget annexe SPANC 2019
5. Subventions aux associations 2020
6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020
7. Op  rations de travaux, de voirie et op  rations fonci  res : demandes de subvention
8. Prestations et acquisition de mat  riel : demandes de subvention
9. Affectation du FDAEC 2020
10. Budget principal 2020
11. Acceptation du solde de tr  sorerie de l'association ASTELLE
12. Cadeau d  part retraite
13. D  signation du d  l  gu   au CNAS
14. Budget annexe assainissement 2020
15. Budget annexe SPANC 2020
16. Questions diverses

*Le compte-rendu de la s  ance pr  c  dente est approuv      l'unanimit  .*

### 1) ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le d  cret n  2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des coll  ges   lectoraux pour l'  lection des s  nateurs,

Vu l'arr  t   pr  fectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de d  l  gu  s et de suppl  ant pour la commune de Beautiran, soit 5 titulaires et 3 suppl  ants,

Vu les articles L283    L293 du code   lectoral,

Vu les articles R137 et suivants du code   lectoral,

Consid  rant que les d  l  gu  s et leurs suppl  ants sont   lus sans d  bat au scrutin secret simultan  ment par les conseillers municipaux, sur une m  me liste paritaire suivant le syst  me de la repr  sentation proportionnelle avec application de la r  gle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote pr  f  rentiel.

Consid  rant qu'il y a lieu de composer un bureau   lectoral pr  sid   par le maire, comprenant en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus   g  s pr  sents    l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes pr  sents    l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi compos   comme suit :

- M. Philippe BARRERE, Maire, pr  sident du bureau   lectoral
- M. Jean-Louis SCHMITZ
- M. Christian NICOL
- Mme Claire PERRAIN
- M. Fabien BRASSI  

1 liste de candidats a   t   d  pos  e avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

*Liste « Engag  s pour Beautiran » :*

- M. Philippe BARRERE
- Mme Val  rie LAGARDE
- M. Christian NICOL
- Mme Lyliane BOIRET
- M. Bernard TARTAS
- Mme Marielle BAHROUN

M. Fabien BRASSIE  
Mme Hélène CABROLIER

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Liste « Engagés pour Beautiran »  
**15 suffrages**

Blancs  
**0**

Nuls  
**2**

Sont élus :

**Délégués :**

**M. Philippe BARRERE**  
**Mme Valérie LAGARDE**  
**M. Christian NICOL**  
**Mme Lyliane BOIRET**  
**M. Bernard TARTAS**

**Suppléants :**

**Mme Marielle BAHROUN**  
**M. Fabien BRASSIE**  
**Mme Hélène CABROLIER**

## 2) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, comme suit :

### RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

■ Résultat de l'exercice : .....	Excédent : .....	321 093.52
	Déficit : .....	
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : .....	Excédent : .....	380 348.33
	Déficit : .....	
■ Intégration du résultat du budget lotissement des Acacias : .....		201 011.55
■ Résultat de clôture à affecter : .....	Excédent : .....	902 553.40
	Déficit : .....	

### BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

■ Résultat de la section d'investissement de l'exercice : .....	Excédent : .....	37 856.20
	Déficit : .....	
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ...	Excédent : .....	
	Déficit : .....	331 996.28
■ Résultat comptable cumulé : .....	Excédent (R001) : .....	
	Déficit (D001) : .....	294 140.08
Depenses d'investissement engagées non mandatées : .....		404 442.00
Recettes d'investissement restant à réaliser : .....		192 500.00
Solde des restes à réaliser : .....		- 211 922.00
<b>Besoin (-) réel de financement : .....</b>		<b>506 062.08</b>
<b>Excédent (+) réel de financement :</b>		

### AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest. ....	506 062.08
(recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve	
(recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement .....	396 491,32
(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)	

#### RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement		Sect. Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 396 491,32	D001 : Solde d'exécution N-1 294 140.08	R001 : Solde d'exécution N-1 R1068 : Excéd. de fonct. Capitalisé R 001 : R 1068 : 506 062.08

Pour	Contre	Abstentions
9+5	0	3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L.PEZAT)

### 3) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

■ Résultat de l'exercice : .....	Excédent : ..... 69 259.01
	Déficit :
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : .....	Excédent : ..... 136 158.55
	Déficit :
■ Résultat de clôture à affecter : .....	Excédent : ..... 205 417.56
	Déficit :

#### BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

■ Résultat de la section d'investissement de l'exercice : .....	Excédent : ..... 170 117.74
	Déficit :
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ...	Excédent : ..... 62 645.09
	Déficit :
■ Résultat comptable cumulé : .....	Excédent (R001) : ..... 232 762.83
	Déficit (D001) :
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : ..... 37 465.00	
Recettes d'investissement restant à réaliser : .....	
Solde des restes à réaliser : ..... - 37 465.00	
<b>Besoin (-) réel de financement :</b>	
<b>Excédent (+) réel de financement : ..... 195 297.83</b>	

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.

(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement ..... 204 417.56

(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)

##### RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement		Sect. Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 205 417.56	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 R1068 : Excéd. de fonct. capitalisé R 001 : 232 762.83 R 1068 :

Pour	Contre	Abstentions
9+5	0	3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L.PEZAT)

#### 4) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

##### RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

■ Résultat de l'exercice : .....	Excédent :	
	Déficit : .....	457.48
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : .....	Excédent : .....	550.72
	Déficit :	
■ Résultat de clôture à affecter : .....	Excédent : .....	93.24
	Déficit :	

##### BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

■ Résultat de la section d'investissement de l'exercice : .....	Excédent :	
	Déficit :	
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ...	Excédent :	
	Déficit :	
■ Résultat comptable cumulé : .....	Excédent (R001) :	
	Déficit (D001) :	
{ Dépenses d'investissement engagées non mandatées : ..... Recettes d'investissement restant à réaliser : ..... Solde des restes à réaliser : .....		
Besoin (-) réel de financement : .....		
Excédent (+) réel de financement : .....		

##### AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

###### RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.

(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement : ..... 93.24

(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)

###### RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement			
DEPENSES	RECETTES		
D002 :	R002 :		
Déficit reporté	Excédent reporté		
	93.24		

Pour	Contre	Abstentions
9+5	0	3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L.PEZAT)

## 5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

C. NICOL explique que les dossiers ont été reçus au mois de janvier. Les subventions devaient se voter comme chaque année au mois de mars ou avril. L'activité des associations a été réduite pendant 3 à 4 mois en 2020, des événements n'ont pas eu lieu, cependant il y a des charges fixes à l'année. Les associations sont soutenues pour les aider à surmonter la période.

D. BOUIC indique qu'il est difficile de voter les subventions sans connaître la trésorerie des associations.

P. BARRERE répond que l'on était un peu dans l'urgence cette année. Toutefois les dossiers ont été analysés comme habituellement selon leur contenu : projets, trésorerie... L'année prochaine, il sera plus facile de prendre le temps pour que chacun puisse consulter les dossiers.

Sur la proposition de la commission Vie associative,

Considérant les circonstances particulières de l'année 2020 compte tenu de l'impact de l'épidémie « covid-19 » sur l'activité associative,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE de l'attribution des subventions suivantes :

	ASSOCIATION	CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	VOTE	OBSERVATIONS	MONTANT PROPOSE
1	Association des Parents d'Elèves		Pour : 9+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	La demande de subvention incluait un événement n'ayant pas eu lieu.	800 €
2	Comité des fêtes		Pour : 9+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Manifestations n'ayant pas eu lieu. Autres manifestations prévues d'ici la fin de l'année	4 800 €
3	AS Football Club		Pour : 9+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Le club a repris ses entraînements depuis quelques jours pour certaines catégories. ON espère une activité normale pour le second semestre.	4 000 €
4	Beautiran Sports Nature et Cyclisme	M. Bernard TARTAS	Pour : 8+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Evénements qui n'ont pas eu lieu, notamment le Kid Bike. Rabais de 20 % sur la demande	640 €
5	AS Badminton		Pour : 9+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Subvention demandée chaque année pour le même montant, sauf en 2019, plus importante pour l'acquisition de T-shirts au nom du club	200 €
6	AS Tennis		Pour : 9+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Rabais de 20 % sur le montant demandé	2 900 €
7	AS Karaté		Pour : 9+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Abattement de 20 % également	1 600 €
8	ACTE		Pour : 9+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Montant demandé : 2 000 €	1 600 €
9	ACPG/CATM (Anciens Combattants)		Pour : 13+5 Contre : 0 Abstentions : 0		250 €
10	Amitié et sourire		Pour : 10+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)		400 €
11	Jeunes Sapeurs Pompiers		Pour : 13+5 Contre : 0 Abstentions : 0		100 €
12	Ecole du Cirque de Bordeaux		Pour : 10+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Nouvelle convention signée avec la commune pour 3 ans. Auparavant, 1 500 € mais bilan déficitaire. Les tarifs sont maintenus pour les Beautiranaï, en contrepartie d'une subvention réévaluée à 1 900 €	1 900 €
13	Les Jardins du Partage	Mme C. PERRAIN	Pour : 10+5 Contre : 0 Abstentions : 2 (D. BOUIC/L. PEZAT)		480 €
14	Jeux d'aiguilles et petites créations		Pour : 10+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Même montant qu'en 2019	50 €
15	Tous en selle à Beautiran		Pour : 10+5 Contre : 0 Abstentions : 3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L. PEZAT)	Responsables de l'association rencontrés récemment, et dossier déposé. 130 adhérents sur Beautiran. Association adossée au Centre équestre, participe aux animations	1 000 €
	Les crédits suffisants sont inscrits au budget.		TOTAL		20 720 €

Association sportive du collège de Cadaujac, Société de chasse, AS pétanque, Rythmes de l'Aruan... : pas de demandes.

## 6) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi de Finances pour 2020,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2020,

VOTE pour l'année 2020 les taux de fiscalité directe locale :

	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2020</i>	<i>Taux 2020 (inchangés)</i>	Produit fiscal attendu 2020
<b>Taxe d'habitation</b>	2 763 000	14,17 %	<b>391 517</b>
<b>Taxe foncier bâti</b>	2 013 000	21,33 %	<b>429 373</b>
<b>Taxe foncier non bâti</b>	32 600	60,22 %	<b>19 632</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>840 522</b>

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

## 7) OPERATIONS DE TRAVAUX, DE VOIRIE ET OPERATIONS FONCIERES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer demandes de subventions et/ou fonds de concours concernant les opérations suivantes, auprès notamment de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Communauté de communes de Montesquieu et des différents co-financeurs :

### Opérations de travaux :

- Aménagements de sécurité et d'accessibilité
- Eclairage public : extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements
- Amélioration des bâtiments communaux
- Réfection et amélioration des installations sportives
- Aménagements extérieurs et espaces verts

### Opérations de voirie :

- Travaux de création de voirie et de viabilisation
- Aménagements de sécurité et d'accessibilité
- Travaux de grosses réparations
- Travaux assainissement eaux pluviales
- Aménagement de pistes cyclables

### Opérations d'acquisition foncière

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

## 8) PRESTATIONS ET ACQUISITION DE MATERIEL : DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer demandes de subventions et/ou fonds de concours concernant les opérations suivantes, auprès notamment de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Communauté de communes de Montesquieu et des différents co-financeurs :

### Prestations :

- Etudes et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg

### Acquisition de matériel :

- Achat de logiciels
- Achat de matériel et équipement scolaire dont équipements numériques
- Achat de matériel et équipement de restauration scolaire

- Achat de matériel d'entretien de locaux
- Achat d'équipements d'amélioration des locaux (économies d'énergie, signalétique, confort, ergonomie...)
- Achat d'équipements et matériel de sécurité
- Achat de mobilier urbain
- Achat de matériel bureautique et informatique : services administratifs, techniques, bibliothèque
- Achat de matériel pour les services techniques

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

## 9) AFFECTATION DU FDAEC 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter en le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC), d'un montant de 13 547 € pour l'année 2020 comme suit :

Opération	Coût estimatif HT	FDAEC
Achat aspirateur voirie	15 000 €	9 000 €
Eclairage salle couverte Plaine des Sports	8 000 €	4 547 €

DEMANDE au Conseil départemental l'attribution du FDAEC 2020,

MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt du dossier de demande 2020 et l'autorise à signer tous documents et pièces afférents à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

## 10) BUDGET PRINCIPAL 2020

**FONCTIONNEMENT :**

D E P E N S E S	Chap. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	534 025,00
	- alimentation : augmentation dues à l'évolution des effectifs aux écoles et à l'ALSH	
	- fournitures d'entretien : augmentation dues au covid-19	
	- entretien voirie : réparation chaussées	
	Chap 012 - CHARGES DE PERSONNEL	967 015,00
	Chap 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS)	171 600,00
	- subventions aux associations : inscription budgétaire 28 000 €, montant accordé à ce jour : 20 720 €. Marge de possibilité	
	Chap 66 - CHARGES FINANCIERES (INTERETS DES EMPRUNTS)	41 000,00
	Chap 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00
	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE (OPERATIONS COMPTABLES)	23 147,42
	- amortissements participations payées au SDEEG pour travaux	
	Chap 022 - DEPENSES IMPREVUES	117 500,00
	Chap 021 - AUTOFINANCEMENT DEGAGÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	368 821,90
Chap 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	500,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 232 109,32</b>	

R E C E T E S	Chap 002 - EXCEDENTS ANTERIEURS	396 491,32
	Chap 013 - ATTENUATION DE CHARGES	2 000,00
	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (TRAVAUX EN REGIE)	18 000,00
	Chap 70 - PRODUIT DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	111 700,00
	Chap 73 - IMPÔTS ET TAXES	1 294 882,00
	Chap 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	366 026,00
	Chap 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 000,00
	Chap 76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 232 109,32</b>	

**INVESTISSEMENT :**

	Opérations dont éléments principaux	Restes à réaliser 2019	Inscriptions nouvelles	Budget 2020
D E P E N S E S	<b>STADE</b> : reprise terrain 3	3 981,00	169,00	<b>4 150,00</b>
	<b>ACQUISITION MATERIEL</b> : logiciel cimetièrre, matériel informatique, mobilier, vidéoprojecteurs interactifs école, utilitaire électrique, aspirateur déchets voirie, toilettes publiques	64 435,00	119 910,00	<b>184 345,00</b>
	<b>VOIRIE</b> : génie civil « Orange » et éclairage giratoire « Les Ponts » ; panneaux signalisation ; plaques de rue	61 000,00	5 690,00	<b>66 690,00</b>
	<b>TRAVAUX BÂTIMENTS</b> : travaux écoles : réfection sol restauration scolaire, têtes thermostatiques, acoustiques préfabriqué restauration maternelle, amélioration salle d'hygiène maternelle ; éclairage salle couverte Plaine des Sports ; changement menuiseries logements ; acoustique Foyer ; travaux accessibilité	10 260,00	97 351,00	<b>107 611,00</b>
	<b>ACQUISITION TERRAINS</b>	3 000,00	3 000,00	<b>6 000,00</b>
	<b>ELECTRICITE RURALE</b> : renouvellement foyers ; génie civil enfouissement réseau télécom et éclairage public aménagement de bourg	83 587,00	21 393,36	<b>104 980,36</b>
	<b>URBANISME</b> : modification simplifiée PLU		2 264,28	<b>2 264,28</b>
	<b>AMENAGEMENT BOURG</b> : maîtrise d'œuvre, travaux tranche ferme, travaux impasse de la Passerelle et la Ruelle, prestation géomètre	178 179,00	121 216,57	<b>299 395,57</b>
	<b>ESPACES VERTS ET AMENAGEMENTS</b> : coffret électrique « Petit Stade »		5 000,00	<b>5 000,00</b>
	<b>EMPRUNTS (remboursement du capital)</b>		125 000,00	<b>125 000,00</b>
	<b>TRAVAUX EN REGIE</b>		18 000,00	<b>18 000,00</b>
	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>		46 797,11	<b>46 797,11</b>
	<b>OPERATIONS COMPTABLES</b>		40 987,06	<b>40 987,06</b>
	<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>		294 140,08	<b>294 140,08</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>404 442,00</b>	<b>900 918,46</b>	<b>1 305 360,46</b>	



	Opérations	Restes à réaliser 2019	Inscriptions nouvelles	Budget 2020
R E C E T E S	<b>ACQUISITION MATERIEL</b>			
	▪ subvention DETR (Etat) vidéoprotection		7 800,00	7 800,00
	<b>TRAVAUX BATIMENTS :</b>			
	▪ subv. Département Club House	2 844,00	27 606,00	30 450,00
	▪ subvention Département Foyer	1 706,00	16 569,00	18 275,00
	<b>CAB</b>			
	▪ subv Etat DETR	159 275,00		159 275,00
	▪ subvention Département 2019	28 695,00		28 695,00
	<b>AUTOFINANCEMENT</b>		368 821,90	368 821,90
	<b>FDAEC</b> (fonds Département)		13 547,00	13 547,00
	<b>FCTVA</b> (récupération TVA)		58 300,00	58 300,00
	<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>		50 000,00	50 000,00
	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE</b>		506 062,08	506 062,08
	<b>OPERATIONS COMPTABLES</b>		64 134,48	64 134,48
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		192 520,00	1 112 840,46

Monsieur le Maire présente le projet de budget principal, qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	2 232 109,32	1 305 360,46
<b>RECETTES</b>	2 232 109,32	1 305 360,46

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

ADOpte le budget principal 2020.

Pour	Contre	Abstentions
9+5	0	3 (D. BOUIC/C. PERRAIN/L.PEZAT)

## 11) ACCEPTATION DU SOLDE DE TRESORERIE DE L'ASSOCIATION ASTELLE

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'association « Astelle » du 3 juin 2020, portant dissolution de l'association et décidant du versement du solde de l'association à la mairie de Beautiran,

Vu le montant du solde de l'association : 530,66 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

ACCEPTe le versement du solde de l'association ASTELLE d'un montant de 530,66 € sur le budget principal de la commune et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

## 12) CADEAU DEPART RETRAITE

Considérant le départ en retraite de Monsieur Louis GARCIA, responsable des services techniques,

Considérant le travail accompli à la mairie, au cours de sa carrière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

AUTORISE une dépense de 150 € TTC maximum pour l'achat d'un cadeau remis à Monsieur Louis GARCIA, à l'occasion de son départ à la retraite.

L. PEZAT remarque que 150 € est assez peu pour l'investissement personnel et l'engagement manifestés.

P. BARRERE répond que pour l'instant, tous les cadeaux « retraite », jusqu'à ceux attribués récemment, sont de ce montant, mais cela pourra être discuté.

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

### 13) DESIGNATION DU DELEGUE AU CNAS

**Le Conseil municipal,**

Vu la qualité d'adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) de la commune de Beautiran,

Vu les statuts du CNAS précisant que l'adhésion s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS, ces délégués locaux étant désignés pour la durée du mandat municipal et étant donc renouvelés tous les 6 ans,

Considérant que le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres, et que la collectivité organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires,

Vu la candidature de Mme Christelle HUILLET-RICARD,

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

DESIGNE Mme Christelle HUILLET-RICARD délégué local des élus,

PRECISE que Mme Anne-Sophie PERSILLON est désignée délégué local des agents.

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

### 14) BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

P. BARRERE indique qu'une négociation est en cours avec SUEZ concernant l'évacuation des boues présentes dans les lits de séchage de la station d'épuration. La construction de 4 lits supplémentaires est par ailleurs budgétée.

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe assainissement, qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	383 328,46	583 969,25
RECETTES	383 328,46	583 969,25

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

ADOpte le budget annexe assainissement 2020.

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

### 15) BUDGET SPANC 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 093,24	Sans objet
RECETTES	2 093,24	Sans objet

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

ADOpte le budget annexe SPANC 2020.

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

## 16) QUESTIONS DIVERSES

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017,

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018,

Vu la délibération n° 2017/046 du conseil municipal du 11 mai 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier,

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Vu les candidatures de M. Fabien BRASSIÉ en tant que représentant titulaire et de Mme Claire PERRAIN en tant que représentant suppléant,

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

DESIGNE :

- M. Fabien BRASSIÉ en qualité de titulaire
- Mme Claire PERRAIN en qualité de suppléante

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes pièces relatifs à la présente délibération.

Pour	Contre	Abstentions
13+5	0	0

**La séance est levée à 20h00.**